



Votre contrat de fourniture de gaz naturel Offre réservée aux professionnels

Vos coordonnées :

Raison sociale : CAPAL

SIRET : 30828668100058

Nom : PASTERNAK

Tél Fixe :

Email : capalsarl@free.fr

Code APE : 68.20B

Prénom : MARGUERITE

Tél Mobile : 0680334776

Vos contacts TotalEnergies:

CONTACT COMMERCIAL CONTACT SERVICE CLIENT BUSINESS

HACHEMI Semaya

09 77 40 50 40
(prix d'un appel local)

clients.gaznaturel@totalenergies.com

service.business@mail.totalenergies.fr

Adresse de facturation : 40 Impasse Gabriel Peri

Code Postal : 95130

Commune : LE PLESSIS BOUCHARD

Mail facturation : capalsarl@free.fr

Votre offre à prix de fourniture fixe (€/MWh)

Prix

Date d'effet	01/01/2022	Dépôt de Garantie	NON
Durée (en mois)	36	Mode de règlement	Prélèvement
Date de fin	31/12/2024	Délai de paiement	15
Mode d'envoi facture	Email		

Tarif de distribution	Part Variable Fourniture en €/MWh	Part Variable Fourniture en €/MWh
	2022	2023-2024
T3	70,82	35,15

Décomposition du Prix

- Sur toute la durée du Contrat, le prix de fourniture est constitué des termes suivants :

- Abonnement en euro/an HT par PCE ;
- Part Proportionnelle de Consommation en euro par MWh de gaz naturel consommé HT ;
- et les éventuels frais liés aux prestations mises en œuvre par les Gestionnaires des Réseaux de Distribution pour le compte du Client.

L'évolution à la hausse ou à la baisse des frais liés aux prestations mises en œuvre les GRD pour le compte du Client, pendant la durée du Contrat, seront répercutées au Client selon les modalités décrites à l'article 7 des Conditions Générales de Vente.

- L'Abonnement se compose des termes suivants :

- Part Fixe Acheminement
- Part Fixe Fournisseur

Part Acheminement :

La Part Acheminement est composée des frais liés aux transports et à la distribution.

$PA(t) = ATRT(t) + ATRD(t)$

- ATRT(t) : abonnement annuel du tarif d'utilisation des réseaux de transport en vigueur à l'instant t

- ATRD(t) : abonnement annuel du tarif d'utilisation des réseaux de distribution en vigueur à l'instant t

Les charges de transport et de distribution sont des tarifs publics fixés par la CRE. Elles sont facturées par les Gestionnaires de Réseau Transport et de Distribution et sont répercutées à l'euro l'euro au Client selon les évolutions en niveau et/ou en structure des charges de transport et distribution.

Part Fixe Fournisseur :

- CG(€/an) : Correspond au coût de gestion du Fournisseur 370 €/an. Elle est fixe durant toute la durée du Contrat.

La Part Proportionnelle de Consommation se compose des termes suivants :

Page 1 sur 3

- Part Variable Fourniture (« PVF »)
- Part Variable Distribution (« PVD »)

Part Variable Fourniture :

La Part Variable Fourniture correspond aux tarifs négociés par le Client avec TotalEnergies pour la fourniture du gaz naturel. La PVF est fixe durant toute la durée du Contrat.

Part Variable Distribution :

Pour les PCE du Client raccordés au réseau de distribution, la PVD est le prix proportionnel HT en €/MWh dû par le Fournisseur aux Gestionnaires des Réseaux de Distribution.

La Part Variable Distribution est fixée par la CRE dans les tarifs ATRD. Elle est indiquée à l'Annexe 1 du présent contrat de fourniture pour chaque PCE.

- A la date de signature du Contrat, les taxes qui seront facturées en sus sont les suivantes :

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN),
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux en vigueur au jour de la facturation.

Toute création, modification ou évolution des taxes, impôts, charges ou contributions sera applicable de plein droit au Client.

En cas d'exonération (TVA, TICGN), le Client devra renvoyer l'attestation la justifiant au Service Client Business à l'adresse précisée sur votre contrat de fourniture.

Toute évolution réglementaire conduisant à une modification des prix d'acheminement et de fourniture livrée sur Site se traduira par une modification automatique du Prix facturé au Client.

Stockage

Depuis la loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017, le dispositif de souscription de stockage laisse la possibilité au ministre de l'énergie, dans l'hypothèse où les capacités correspondant aux stocks minimaux mentionnés à l'article L. 421-4 du code de l'énergie n'ont pas été souscrites, de demander aux fournisseurs d'établir des stocks complémentaires pour couvrir les besoins de leurs clients. Dans une telle situation, TotalEnergies pourra répercuter au Client les surcoûts associés à la souscription de ces stocks complémentaires, notamment le complément de tarif mentionné à l'article D421-13 du Code de l'énergie.

CEE et CEE PRECAIRES

Aux termes de la réglementation relative aux Certificats d'Economies d'Energie (ci-après « CEE ») introduite par la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique et complétée par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015, les fournisseurs autorisés d'électricité et de gaz naturel en France, ont le statut d'« Obligés » et à ce titre, participent de façon active et incitative à la réalisation d'économies d'énergies.

Pour les Sites soumis au dispositif, le coût des CEE et CEE précaires tel que supporté par TOTAL DIRECT ENERGIE au titre du Contrat est refacturé de plein droit au Client selon les règles ci-dessous.

Le coût en €/MWh appliqué aux consommations est égal à :

$$\text{Coûts CEE} = Cc \times Pc + Cc \times Cp \times Pp$$

Où :

- Cc et Cp sont les coefficients en vigueur à la signature du contrat, respectivement pour l'obligation en CEE classique et l'obligation en CEE précaires, tels que définis par les articles R. 221-4 et suivants du code de l'énergie.
- Pc est le coût unitaire du CEE classique tel que supporté par TOTAL DIRECT ENERGIE.
- Pp est le coût unitaire du CEE Précaire tel que supporté par TOTAL DIRECT ENERGIE.

A la date de signature du Contrat les coefficients et prix applicables à compter du 01/01/2022 sont les suivants :

- Cc = 0,422 et Cp = 0,412.
- Pc = Pp = 6,78 €/MWhc.

Dans le cas de la publication au journal officiel d'un arrêté induisant une évolution des coefficients Cc et Cp, cette évolution sera répercutée automatiquement au Client sur la période d'application concernée selon la formule suivante :

$$\text{Nouveaux Coûts CEE} = \text{Coûts CEE} + (Cc' - Cc) * Pc' + (Cp' - Cp) * Cc * Pp'$$

Où :

Cc' est le nouveau coefficient publié pour l'obligation classique

Cp' est le nouveau coefficient publié pour l'obligation précaire

Pc' est le coût unitaire des CEE classiques qui s'applique pour l'achat ou la revente des CEE classiques en application de la publication du coefficient Cc

Pp' est le coût unitaire des CEE précaires qui s'applique pour l'achat ou la revente des CEE précaires en application de la publication des coefficients Cc' et Cp'

Pour la valorisation des prix Pc' et Pp' :

Dans le cas où la publication des coefficients Cc' et Cp' est intervenue à une date antérieure à la date de signature du Contrat : Pc' = Pc et Pp' = Pp



Dans le cas où la publication des coefficients Cc' et Cp' est intervenue à une date postérieure à la date de signature du Contrat : Pc' et Pp' seront valorisés à partir des indices spot publiés par Emmy pour les CEE classiques et précaires, moyennés sur les trois mois suivants la date publication des nouveaux coefficients Cc' et Cp', le mois de la date de publication n'étant pas pris en compte.

Services associés

Espace client

Pendant toute la durée du Contrat, TotalEnergies met à disposition du Client un espace client personnalisé lui permettant via le site <https://www.totalenergies.fr/entreprises> d'accéder aux informations relatives à son compte client. Le Client s'engage à transmettre autant que possible ses demandes via l'espace client et notamment pour ses demandes de modification de profil ou de tarif de distribution.

Service client Business

A compter de la date à laquelle les premiers PCE du Client basculent dans le périmètre de facturation de TotalEnergies, le Client dispose d'un interlocuteur dédié afin de répondre à toutes ses demandes (demandes techniques, question sur la facturation, gestion des réclamations auprès d'ENEDIS, suivi des données...). Les coordonnées des interlocuteurs du Client sont indiquées sur le présent contrat de fourniture.

Direct View

« Direct View » est un fichier informatique relatif à la facturation du Client. Il est sur demande et permet au Client d'intégrer ses données de facturation dans son système d'informations. Ce fichier intègre les données de facturation détaillées du Client, Site par Site et le suivi des consommations détaillées du Client, Site par Site.

Date de fin de validité de l'offre :

30/11/2021 à 16 h

Les offres peuvent être annulées ou modifiées par TotalEnergies pendant leur durée de validité. L'annulation d'une offre emporte rétractation du consentement de TotalEnergies à conclure le contrat aux conditions de cette offre. La modification annule et remplace l'offre initiale.

Acceptation du Contrat

- Pour l'exécution de son Contrat, le Client autorise TotalEnergies à récupérer auprès du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) ses données contractuelles et techniques (Consommation Annuelle de Référence, option tarifaire et profil de consommation).
- En cas d'acceptation, le Client s'engage à envoyer une copie du présent contrat de fourniture et du mandat de prélèvement SEPA paraphés et signés par e-mail à son interlocuteur commercial.
- Le représentant du Client certifie être dûment habilité à signer le présent contrat de fourniture et s'engage à vérifier la date de fin du contrat qui le lie à son fournisseur actuel ainsi que les frais qui pourraient lui être facturés par celui-ci en cas de rupture anticipée.
- Le présent contrat de fourniture entre en vigueur à compter de sa date de signature et prend fin à la date de fin de fourniture du gaz naturel.

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les documents suivants :

- ☒ Conditions Générales de Fourniture de gaz naturel et ses annexes (notamment les Conditions de Distribution du GRD).
- ☒ Mandat de prélèvement à compléter.

Pour le Client
Cachet et signature obligatoire

Signature du Client :

Fait à

Le :

Annexe 1 : Caractéristiques contractuelles de vos Sites

N°	Code PCE	Date début fourniture	CAR (MWh)	Profil GRD	Tarif distribution	Abonnement (€/an)	Dont ATRT(2020) (€/an)	Dont ATRD(2020) (€/an)	CTA(€/an)	Part Variable Distribution (€/MWh)
1	GI139478	01/01/2022	740,235	P016	T3	4353,8	3065,2	918,6	227,11	6,09

Annexe 2 : Périmètre

N°	Code PCE	Adresse PCE
1	GI139478	RUE GABRIEL PERI 95130 LE PLESSIS BOUCHARD